Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260910-DEL_49DU100926-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Année 2026 – N°2026-49

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 4 Septembre 2026, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 13

13 Présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, BADIER David (adjoints), GELEBART Pascale, GAUTTIER Tiphaine, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, TROPÉE Virginie, FERRIERE Nicolas, et DUPETITPRE Alicia

6 Absents excusés : DENIEL Michel, FEON Joël, BAGUET Sébastien, FAUSTIN Céline, JOULAUD Hélène et GODARD Pierre

3 Procurations :

- Michel DENIEL a donné procuration à Olivier BARBETTE
- Joël FEON a donné procuration à Christophe HALLOUX
- Sébastien BAGUET a donné procuration à Sébastien MARCHAND

Mr Florent BEAUVISAGE a été désigné comme secrétaire de séance.

DEL N°2026-49 : REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Nomenclature : 9.1

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions listées ci-dessous dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2223-17 et R. 2223-12 à R. 2223-23 relatifs à la procédure de reprise des concessions en état d'abandon ;

Vu le procès-verbal N°1 du 16 Novembre 2019 de constatation de l'état d'abandon des concessions dans le cimetière communal de Mézières sur Couesnon ;

Vu le procès-verbal N°2 du 18 Novembre 2023 de constatation de l'état d'abandon des concessions dans le cimetière communal de Mézières sur Couesnon ;

Vu les formalités de publicité et de notification accomplies conformément aux dispositions réglementaires ;

Vu le certificat d'affichage attestant l'affichage selon la règlementation en vigueur,

Considérant que les concessions concernées ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leur noms et aux noms de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260910-DEL_49DU100926-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité des membres présents** :

- **DE PRONONCER** la reprise par la Commune des concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant la reprise des concessions listées et à accomplir les formalités de publication et de notification de l'arrêté et, à l'issue du délai réglementaire d'un mois, à faire procéder aux opérations matérielles nécessaires.

- **DE PRÉCISER** que les restes mortels éventuellement présents seront traités conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires et d'inscrire au budget de la collectivité les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

✓ **VOTE** ***(à main levée)***

En exercice	19	**POUR**	**16**
Présents	13	**CONTRE**	**0**
Procurations	3	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	16	**TOTAL**	**16**

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)

MAIRIE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON (Ille-et-Vilaine)